

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

Nombre de membres :
Afférents au conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part à la délibération : 19
Dont pouvoirs : 2

Date de la convocation : 16/03/2026
Date d'affichage : 23/03/2026

L'an deux mil vingt six, le vingt mars, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de THIBERVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Guy PARIS.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, M. José VAREA NAVARRO, Mme Héléne RICHARD LECUYER, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, Mme Virginie THIERRY, M. Bruno THOUROUDE, Mme Sandrine HUSSON, M. Yann VILLEROY, Mme Delphine PHILIPPE, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL, Mme Jessica VICO.

Étaient absents excusés : Mme Marie-Françoise LARROQUELLE, Mme Natasa

MASSONI.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Marie-Françoise LARROQUELLE en faveur de M. José VAREA NAVARRO, Mme Natasa MASSONI en faveur de M. Guy PARIS.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 17

Secrétaire : Mme Virginie THIERRY.

Assesseurs : Mme Héléne RICHARD LECUYER, M. José VAREA NAVARRO

OBJET : Élection du Maire

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 19

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

SLOW

- M. Guy PARIS : 19 voix (dix-neuf)

- M Guy PARIS ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

Certifiée exécutoire après
transmission à la Préfecture de
EVREUX et publication par voie
d'affichage le 23/03/2026

Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire de séance, Mme
Virginie THIERRY.



Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Guy PARIS

